

Plan Local d'Urbanisme
5. Annexes

5.2. Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

APPROBATION

Voir pour être amené à la délibération du conseil municipal du **22 février 2023**

Le Maire, Monsieur Dominique ROSE



Zonage

— Limite de commune

— Routes concernées par le classement sonore : **D562, D662A**

— Secteurs affectés par le bruit issu des infrastructures de transport terrestre

